

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2024

à 20 H 00

## Conseil Municipal :

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de M. Jean-Jacques GOUAULT, Maire de Bétheniville.

Présents : Tous les conseillers sauf Mme Georgina COPITET représentée par Mme Gina BUCHE, M. Maxime FRANCOIS représenté par M. Frédéric CHARTON, M. Jean-Pierre PALADINI représenté par Mme Marianne LECOMTE, M. Franck COPITET représenté par M. Jean-Jacques GOUAULT et Mme Isabelle BOUCKSOM absente

M. Emmanuel CHONION et Mme Nataly MATHE sont arrivés, à 20h30, après le vote des délibérations.

La date de la réunion a été envoyée par mail le 16 avril 2024 avec l'envoi de l'ordre du jour.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Gina BUCHE est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour après avoir énuméré les absents excusés et représentés.

## Délibérations :

- Approbation compte rendu du 5 avril 2024
- délibération vente de terrain cadastré AE 61-a, 62-a, 63 -a et 80- d'une superficie de 14 539 m<sup>2</sup> : prix 25 euros/m<sup>2</sup>
- délibération dm n°1 modification des amortissements 2024

## Questions diverses : à voir

### **Délibération N°28 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 avril 2024 Validation**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 5 avril 2024,

Considérant qu'il convient de l'approuver,

**Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,**

- de valider le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Municipal du 5 avril 2024 2024.

**Délibération N°29 bis– Budget principal de l'exercice 2024 Décision modificative N°1**

**Ouverture de crédit pour la régularisation des amortissements 2024**

**Rectificatif**

**Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- décide de procéder à l'ouverture de crédit suivant sur le budget principal de l'exercice 2024 pour la régularisation des amortissements 2024.

NOUVELLE DEPENSE				NOUVELLE RECETTE			
Chapitre	compte	Nature	Montant en euros	Chapitre	compte	Nature	Montant en euros
21	2188	autres immob corp.	66,00	75	75888	Aures prod. De gestion courante	66,00
042	6811	otation aux amortissements	66,00	040	28051	concess. Et dr similaires	66,00
			66,00				66,00

*Cette délibération annule et remplace la délibération 29/2024*

**Délibération N°30 – Vente d'une parcelle de terrain cadastrée AE 61-a, 62-a, 63-a et 80-a pour 14539 m<sup>2</sup> sise le Lohan**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2023, la commune avait acquis une parcelle de terrain cadastrée AE 80 d'une superficie de 15 472 m<sup>2</sup> .

Aujourd'hui, la Commune se propose de céder à M. Christian RAGOT des parcelles de terrain cadastrées AE 61-a, 62-a, 63-a et 80-a pour 14539 m<sup>2</sup> sise le Lohan pour 25 euros/ m<sup>2</sup>.

Ces parcelles seront donc vendues au prix de 363 475 euros.

M. le Maire indique que trois clauses importantes seront insérées dans le contrat de vente au bénéfice de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **autorise** la vente des parcelles cadastrées AE 61-a, 62-a, 63-a et 80-a d'une superficie totale de 14539 m<sup>2</sup> sise le Lohan au prix de 363 475 euros à M. Christian RAGOT.

- **accepte** l'inscription des trois clauses dans la promesse de vente et l'acte de vente.

- **charge** le Maire de signer tous les actes relatifs à cette affaire.

- **charge** Maître CALMET Thomas, notaire à MACHAUT (Ardennes), d'établir les actes.

- **précise** que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**Informations diverses**

### Le bulletin municipal de Pontfaverger

M. le Maire signale qu'une information erronée s'est glissée dans le bulletin municipal de nos voisins (tout à la fin du bulletin) puisqu'il annonce que le feu d'artifice du 13 juillet est à Bétheniville.

Cette annonce est fautive puisque cette année, notre conseil municipal a décidé de faire un spectacle sons et lumières et non un feu d'artifice.

M. le Maire rappelle qu'un courrier a été adressé à la commune de Pontfaverger, le 16 janvier 2024, stipulant que depuis de nombreuses années, nos deux communes avaient choisi d'organiser les festivités du 13 juillet en alternance notamment en ce qui concerne le feu d'artifice. Mais aux vues des relations tendues actuelles entre nos collectivités, le conseil municipal de Bétheniville a décidé (à l'unanimité), de mettre un terme à cette collaboration. Sur ce courrier, il avait été précisé également que la commune de Bétheniville ne verserait plus de subventions aux associations Pontfabriciennes dans la mesure où la commune de Pontfaverger n'a jamais donné de subventions aux associations de Bétheniville.

Cependant nous sommes reconnaissants du travail fourni par les associations des communes voisines.

M. le Maire lit le message de l'éducation nationale (DSDEN) concernant l'organisation de la semaine à 4 jours (renouvellement dérogatoire) dans nos écoles.

Il est environ 20H30 quand M. Emmanuel CHONION et Mme Nataly MATHE se joignent à nous pour la fin de la réunion du conseil municipal.

M. le Maire refait une lecture de la délibération N°30 sur la vente des parcelles de terrain AE 61-a, 62-a, 63-a et 80-a pour 14539 m<sup>2</sup> sise le Lohan. Délibération qui est à l'origine de la convocation du conseil en session extraordinaire.

M. Arnaud DESSERTENNE fait part au conseil des demandes de M. Christophe TERROINE, président du club de roller de Bétheniville.

Il aimerait que la commune offre 14 coupes pour le championnat régional de roller qui aura lieu à Bétheniville le 26 mai 2024.

Il souhaiterait que la commune lui prête le micro et les enceintes pour cet évènement, prête quelques barrières pour réserver des places de parking et que nos employés communaux montent la grande tonnelle.

M. le Maire est favorable à toutes ces requêtes.

M. Emmanuel CHONION demande s'il peut insérer les derniers comptes-rendus du conseil dans le prochain VAB qui devrait sortir vers le 18 mai.

Après réflexion, M. le Maire souhaite que le VAB sorte en juin. Ainsi, on pourra y insérer un article sur le championnat régional de roller.

M. le Maire préfère qu'il y ait moins de parution mais que le journal soit plus complet.

M. Emmanuel CHONION et Mme Nataly MATHE sont d'accord pour faire la fête de la musique mais ils attendent la réponse de Mme Isabelle BOUCKSOM pour savoir si elle participe ou non (Mme Isabelle BOUCKSOM chanterait).

M. Emmanuel CHONION et Mme Nataly MATHE ont pensé faire un sujet sur notre église car cette année serait le centenaire de la nouvelle église (reconstruite après la guerre de 14-18).

M. le Maire propose que l'article écrit soit diffusé dans le 3<sup>ème</sup> VAB de cette année (environ vers le mois d'octobre).

M. Arnaud DESSERTENNE indique qu'une petite commune du nom de SEMIDE dans les Ardennes a créé un parcours sous forme de jeu de piste pour faire découvrir son territoire et son patrimoine. Il montre un petit livret « à la découverte du patrimoine de SEMIDE » de 8 pages avec des photos du village, des questions sur les bâtiments, sur l'histoire de la commune,...

Les conseillers trouvent que c'est une bonne idée pour faire découvrir le village.

FIN DE LA REUNION : 21h15